



Urbanisme-Demande Préalable ou Permis de Construire

Par fleurss, le **02/08/2016** à **15:30**

DP déposée pour une extension de 38 m² de maison 53m² =91 m²
Retour de mairie avec une demande de la surface taxable de l'ensemble de nos parcelles voisines!!! est ce légale ??? si oui est ce toujours le cas d'une DP car on dépasse 190 m² .
Confirmez vous la règle "pas d'autorisations pour les bassins moins de 10 m³ " Merci pour votre réponse